

MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ

ÉTAIENT PRESENTS EN PERSONNE

Président du Conseil :

Alain BOUVIER (Ancien Recteur, Professeur émérite des Universités de Poitiers et de Sherbrooke).

Représentants de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Jeanne-Marie BOIVIN (Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'UPEC) ; Yann BASSAGLIA (Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire).

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :

Martine AMIOT (Directrice de la pédagogie), Laurent NOÉ (DAASEN de Seine-Saint-Denis), Michèle DELOMEL (Doyenne des IEN du 2nd degré), Jean-Jacques DUMERY (Doyen des IA-IPR).

Représentants des collectivités territoriales :

Jeannick LE LAGADEC, délégué de Christian FAVIER (Président du Conseil départemental du Val-de-Marne).

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Élisabeth BAUTIER (Professeure à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis) ; André TARDIEU (Professeur à l'Université Paris 13) ; Éric LEVET-LABRY (Vice-Président adjoint en charge des enseignements à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée).

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Aude DONTENWILLE-GERBAUD (Maître de conférences (SNESUP-FSU) ; Colette GUILLOPÉ (Professeure des universités, SGEN-CFDT) ; Geneviève GUILPAIN (PRCE HC, SUD Éducation/CGT) ; Éric MESNARD (PRAG, SNESUP-FSU).

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Lorella BUGÉAT (PEMF) ; Didier DELMOND (PEMF, UNSA Education).

Représentants des autres personnels :

Concettina REGNIER (SAENES, SNPRES-FO-94)

Représentants des usagers :

Joanna MARTINEZ (Fonctionnaire stagiaire).

ÉTAIENT PRESENTS PAR PROCURATION AD HOC

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon) représentée par Elisabeth BAUTIER.

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Benjamin MOIGNARD (Maître de conférences, SGEN-CFDT) représenté par Colette GUILLOPÉ ; Nicolas SCHMITT (Professeur des universités, Pour le maintien et le développement de formations et de recherche de qualité à l'ESPÉ) représenté par Geneviève GUILPAIN.

Représentants des autres personnels :

Claude OGIER, Technicien informatique

Représentants des usagers :

Hélène BAL (Fonctionnaire stagiaire, SE UNSA Education) représentée par Didier DELMOND.

ÉTAIENT ABSENTS

Représentants des collectivités territoriales :

Sandrine SOSINSKI et Geneviève SERT, délégués de Jean-Jacques BARBAUX (Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne) ; Didier DOUSSET, délégué de Valérie PÉCRESSE (Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France) ; Estelle SICARD, délégué de Stéphane TROUSSEL (président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis).

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Alain GONZALEZ (IGR HC), Directeur du service commun de FC de l'université Pierre et Marie Curie

Représentants des usagers :

Voradeth SOUTHAVILAY (Fonctionnaire stagiaire, FNEC FP FO) ; Axelle MAIGNAN (Fonctionnaire stagiaire, FNEC FP FO).

PERSONNES INVITÉES

ÉTAIENT PRÉSENTS : Joëlle ADEN, Stéphane BARDAU, Lucile CADET, Anne BERNARD, Sophie CANAC, François COSTA, Catherine JANIN, Brigitte MARIN, Sandrine MEURICE, Olivier MONTAGNE, Alexandre PLOYE, Gérard PHELIPPEAU, Sophie RENAUT, Marie-France ROSSIGNOL.

INVITÉS EXCEPTIONNELS : Geneviève ALLAIN, Alain BERNARD, Zaïna BAKRIM, Marie BERROUS, Catherine LAURET, Jean-Luc PASSIN, Véronique MANARANCHE.

Le conseil de l'ESPÉ de l'académie de Créteil compte 24 votants

ORDRE DU JOUR

1. Mise au vote pour approbation du procès-verbal du conseil du 23 juin 2016
2. Mise au vote : maquettes des masters MEEF
3. Mise au vote : campagne d'emplois 2017
4. Présentation du budget rectificatif n°1
5. Etat de la réflexion sur une possible évolution des parcours en mathématiques
6. Information : calendrier 2016-2017 des Conseils de l'ESPÉ
7. Questions diverses

DÉBAT EN SÉANCE

La séance est ouverte à 13 heures 45.

Alain BOUVIER accueille les membres du conseil de l'ESPÉ en espérant que ces derniers aient passé de bonnes vacances. Il se réjouit ensuite que les membres du Conseil d'administration aient pu assister à la prestation musicale de la lauréate Aude Sappey-Marinier qui a reçu le Premier Prix du Jury à la première édition du concours « Mon Mémoire MEEF en 180 secondes ».

Il signale en outre que le prochain Conseil aura lieu le 29 septembre et sera l'occasion de l'élection de son successeur.

Il rend ensuite hommage à Bertrand Schwartz décédé au mois d'août 2016 à l'âge de 97 ans. Il rappelle que l'on doit à Bertrand Schwartz la loi sur la formation continue des adultes de 1971 qui, ensuite, a inspiré la formation continue des instituteurs, puis les MAFPEN, les IUFM et enfin les ESPÉ. Il espère vivement que la communauté universitaire organisera à l'automne une commémoration pour honorer la mémoire de ce grand homme, qui ne mérite pas de partir dans une totale discrétion.

Brigitte MARIN souligne que 2541 inscriptions ont d'ores et déjà été enregistrées par le service de la scolarité, contre un peu plus de 900 à la même période l'année passée. Il convient par conséquent de saluer le travail des services de l'ESPÉ qui a abouti à cette amélioration sensible.

POINT N° 1 : MISE AU VOTE POUR APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 23 JUIN 2016

Brigitte MARIN précise que sept personnes n'ont pas encore communiqué leurs éventuelles remarques sur le procès-verbal de la réunion du 23 juin dernier.

Colette GUILLOPÉ estime que l'approbation doit être reportée à une date ultérieure, si des corrections devaient être apportées après le conseil de ce jour.

Éric MESNARD jugerait préférable que le procès-verbal soit voté au cours de la présente séance, dans la mesure où les membres du Conseil ont disposé d'un délai suffisant pour formuler leurs éventuelles propositions de correction.

Le procès-verbal du Conseil du 23 juin 2016 est alors mis aux voix : il est approuvé à l'unanimité des 24 votants.

POINT N°2: MISE AU VOTE DES MAQUETTES DES MASTERS MEEF

Véronique MANARANCHE indique que certains cours magistraux ont été modifiés, à l'instar du volume horaire des unités d'approfondissement et de recherche, qui portaient antérieurement le nom d'options d'approfondissement et de recherche.

Des intitulés ont également évolué et le volume horaire de la maquette M1 représente toujours 499 heures, auxquelles il convient d'ajouter quatre semaines de stage dans l'année

Aude DONTENWILLE-GERBAUD regrette l'augmentation du volume de cours magistraux, que nombre d'enseignants qualifient de formation « au rabais ».

Véronique MANARANCHE signale que le volume horaire de la maquette M1 en alternance a été revu à la hausse, étant entendu que le concours spécifique dont la mise en place était souhaitée au cours de l'année passée n'avait pas pu être effective.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD estime que les TD et les TP ne sont pas strictement superposables.

Brigitte MARIN précise que les TD et les TP sont considérés de la même manière au sein de l'université. La notion de « petit TD » en revanche a été supprimée car elle ne correspondait à aucune réalité tangible.

Véronique MANARANCHE indique que les modalités de contrôle des connaissances n'ont pas subi de changements.

Jeannick LE LAGADEC souhaiterait connaître le nombre d'étudiants à partir duquel il est raisonnable de parler de cours magistral.

Éric MESNARD répond qu'un cours est considéré comme magistral, à partir du moment où il est dispensé devant plus de 35 personnes.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD déplore que les professeurs soient parfois contraints de dispenser le même cours 12 fois de suite, faute d'amphis suffisamment grands pour accueillir tous les étudiants souhaitant assister à leur cours magistral. À cet égard, elle déplore que le grand amphithéâtre de l'ESPÉ (site de Livry-Gargan) soit hors d'usage depuis six ou huit ans.

Gérard PHELIPPEAU signale que le grand amphithéâtre n'est pas hors d'usage mais n'est que très rarement utilisé car il ne compte plus que 70 sièges en bon état sur un total de 400. La remise en état de cet espace représenterait un coût oscillant entre 1,5 et 2 millions d'euros.

Lucile CADET indique que l'année de M2 représente un volume horaire de 270 heures pour 60 crédits ECTS. Cette formation comporte dorénavant 9 heures de CM au semestre 3 et 10 au semestre 4. Les modifications qui ont été apportées aux intitulés sont marginales.

Le DU professionnalisation représente un volume horaire de 240 heures pour 30 crédits ECTS, tout comme le DU approfondissement.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD tient à saluer les personnes ayant été à l'initiative de la constitution d'une commission en charge de la révision des maquettes à l'horizon 2017. Les maquettes présentées ce jour ne sont en effet pas satisfaisantes, en l'état et les enseignants espèrent par conséquent que les travaux de cette commission permettront de déboucher sur une version plus satisfaisante desdites maquettes lors de la prochaine campagne de révision.

Laurent NOÉ souligne le souhait de la rectrice d'associer la plupart des acteurs en présence à l'élaboration des futures maquettes.

Lucile CADET explique que ce groupe de travail se concentrera, dans un premier temps au moins, sur l'étude des maquettes de l'enseignement du premier degré.

Joëlle ADEN présente alors les maquettes du second degré général. Aucun changement pédagogique notable n'est intervenu, au cours de la période récente, dans le contenu de ces maquettes, lesquelles ont néanmoins été simplifiées, afin d'aboutir à un lissage de la grille UPEC.

L'attribution des blocs 1 à 5 à chaque UE est en outre dorénavant explicitement mentionnée, sachant que les blocs se répartissent comme suit :

- 1) bloc « disciplinaire » ;
- 2) bloc « didactique » ;
- 3) bloc « recherche » ;
- 4) bloc « contexte » ;
- 5) bloc « mise en situation professionnelle ».

Les UE réservées aux étudiants non fonctionnaires seront signalées par une note de bas de page. Pour l'ensemble des maquettes au S4, une indication relative aux modalités de mise en œuvre d'une formation en alternance sera ajoutée.

Des demandes de changements mineurs se sont également exprimées.

Geneviève GUILPAIN s'enquiert du nombre de visites prévues auprès des étudiants en charge d'une classe.

Une intervenante répond qu'une visite par étudiant est prévue, ce nombre pouvant être porté à deux si l'étudiant se trouvait en difficulté.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD suggère de voter séparément sur les maquettes du premier degré et sur celles du second degré, dans la mesure où ces deux sous-ensembles ne suscitent pas les mêmes réactions de la part des enseignants sondés sur ce dossier.

Il est procédé à un vote formel sur les maquettes du premier degré. Les votants sont au nombre de 24. Cinq votes « contre » sont dénombrés ainsi que quatre refus de vote. Les votes en faveur de ces maquettes sont donc au nombre de 15.

Les maquettes du second degré sont quant à elles approuvées à la majorité, par 23 voix « pour ». Une abstention est à signaler.

Enfin, les mentions 3 et 4 sont approuvées à l'unanimité des 24 votants.

POINT N° 3 : MISE AU VOTE DE LA CAMPAGNE D'EMPLOIS 2017

Brigitte MARIN indique que les heures complémentaires ont augmenté de 27 % puisque celles-ci sont passées de 15 007 heures en 2014-2015 à 19 131 en 2015-2016. Les heures complémentaires représentent ainsi dorénavant 20 % du volume total des heures effectuées dans les services, contre 16,5 % en 2014-2015. Les heures totales réalisées au sein de l'UPEC hors missions ESPÉ s'établissent à 3 423 heures, tandis que les heures statutaires réalisées en service hors missions ESPÉ s'élèvent à 945 heures.

Jeannick LE LAGADEC relève que les heures totales réalisées hors missions ESPÉ représentent 28 ETP, dont 10 sont rémunérés sur le volume d'heures statutaires.

Brigitte MARIN indique que les besoins en emplois sont importants en mathématiques et en lettres. Des créations de postes ont donc été réclamées dans ces deux disciplines. Il est également envisagé de créer un poste spécialisé sur la thématique du handicap et de l'inclusion. Brigitte MARIN dresse ensuite la liste exhaustive des postes vacants et susceptibles de l'être, qui sera jointe au présent compte rendu. Elle présente enfin le plan quadriennal 2017-2020 répertoriant toutes les demandes de créations de postes courant sur les exercices 2017, 2018, 2019 et 2020.

Alain BOUVIER souhaiterait recueillir l'avis des membres du Conseil sur le plan de créations de postes qui vient de leur être présenté en séance.

Jeanne-Marie BOIVIN explique que le tableau présenté en séance constitue une première base de discussions sur les recrutements à venir.

Alain BOUVIER suggère de voter formellement sur les engagements pris par l'ESPÉ en matière de créations de postes puis de recueillir l'avis des membres du Conseil sur le document de travail fourni sur le plan quadriennal 2017-2020.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD souligne que le nombre de postes est notoirement insuffisant. Par ailleurs, elle dénonce les changements d'affectation et de centre de rattachement des nouveaux collègues, au mépris des fiches de poste publiées et des commissions de recrutement. Pourquoi ces fiches de poste, avalisées par le CT de l'université, ne sont-elles pas respectées ? Qui décide de ces changements intempestifs d'affectation, faisant des formateurs des « pions » ?

Geneviève GUILPAIN précise quant à elle qu'elle ne pourra voter en faveur d'un plan quadriennal qui se contente de gérer la pénurie.

Jeannick LE LAGADEC souligne la nécessité de conserver un enseignement de qualité à destination des étudiants qui auront ensuite la charge de l'éducation de plusieurs générations d'élèves, une fois qu'ils auront reçu leurs diplômes d'enseignants.

Jeanne-Marie BOIVIN répond que la Direction de l'UPEC porte une attention particulière aux formations destinées aux futurs enseignants. Il convient toutefois d'opérer des arbitrages entre les ressources à disposition, dans un contexte de non-crédation de postes depuis plusieurs années déjà, afin de permettre à l'ESPÉ de s'acquitter au mieux de sa mission de service public, en partenariat avec quatre universités.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD, Geneviève GUILPAIN et Eric MESNARD s'expliquent ensuite sur leur vote d'opposition : il leur est impossible de cautionner la gestion de la pénurie. Il faudrait ajouter que le terme de « création » de postes est bien équivoque : en fait l'ESPE réclame plutôt une restitution de postes reversés à l'UPEC au moment de la baisse des effectifs.

Il est procédé à un premier vote formel sur les engagements pris par l'ESPÉ en matière de créations de postes. Au cours de cette consultation, 17 voix « pour » sont enregistrées, ainsi que quatre votes « contre » et trois abstentions.

Le document de travail à visée prospective portant sur le plan quadriennal 2017-2020 est approuvé à la majorité. 18 voix « pour » sont enregistrées, ainsi que six abstentions.

POINT N° 4 : PRÉSENTATION DU BUDGET RECTIFICATIF N°1

Marie BERROUS indique, en préambule, que les chiffres présentés ce jour sont susceptibles d'être modifiés d'ici le 10 septembre, si le service financier de l'ESPÉ reçoit de nouvelles informations liées aux recettes, en provenance des différents sites et services de l'Institution.

Pour rappel, le budget prévisionnel 2016 de l'ESPÉ s'élevait à 3 325 310 euros, dont 30 % étaient dédiés à la masse salariale et 66 % au fonctionnement.

Le budget rectificatif s'établit à 3 359 484 euros, ce qui correspond à une variation à la hausse de 1 %. 56 % des dépenses prévues dans le cadre de ce budget sont dédiées à la formation, 24 % à l'immobilier, 13,7 % au pilotage, 5 % à la vie étudiante et 1,6 % à la recherche (sachant que ce pourcentage n'inclut pas les contrats de recherche, qui sont directement gérés par les unités).

Les dotations UPEC devraient représenter 47 % du budget global de l'ESPÉ, contre 21 % pour les subventions de l'Etat, 17 % pour les conventions sur les ventes de produits finis, 5,8 % pour les droits d'inscription à la formation initiale (DIFI) et 8,76 % pour les droits d'inscription à la formation continue (DIFC).

La part du budget consacrée au paiement des heures complémentaires et des vacances est en augmentation.

Les dépenses d'investissements 2016 se répartissent entre les investissements pédagogiques, à hauteur de 53 %, les travaux, à hauteur de 42 %, et les dépenses de restauration, à hauteur de 5 %.

Les dépenses de fonctionnement (fluides, téléphonie, contrats,...) s'établissaient à 1 323 798 euros en 2015. Les dépenses de gardiennage supplémentaires induites par la mise en place du plan Vigipirate renforcé, suite aux attentats du 13 novembre 2015, sont entièrement prises en charge par l'Université.

Élisabeth BAUTIER s'étonne de l'importance des frais de téléphonie, qui se chiffrent à 46 000 euros.

Marie BERROUS répond que ces frais de téléphonie sont occasionnés par la multiplication par cinq (cinq sites de l'ESPÉ) des SDA (groupement de lignes) dont la localisation mensuelle est coûteuse.

Jeannick LE LAGADEC déplore le fait que le poste de dépenses correspondant aux « fluides » représente un montant de quasiment 700 000 euros. Ce montant pourrait en effet être sensiblement réduit si des bâtiments à basse consommation venaient remplacer les bâtiments actuels.

Marie BERROUS confirme ce point, soulignant que les dépenses de chauffage sur le site de Saint-Denis, notamment, devraient être réduites en 2016 suite au remplacement de vitrerie effectué sur ce site, en vue de limiter les déperditions de chaleur très importantes qui y étaient constatées.

Éric LEVET-LABRY précise que le futur site de l'ESPÉ, actuellement en construction sur la commune de Sénart, sera bien un bâtiment à basse consommation.

Marie BERROUS signale que les recettes représentent un total de 1 776 455 euros, pour un volume de dotations et de contributions de 1 353 595 euros et des dotations sur investissements de 229 444 euros.

POINT N°5 : ÉTAT DE LA RÉFLEXION SUR UNE POSSIBLE ÉVOLUTION DES PARCOURS EN MATHÉMATIQUES

Alain BERNARD indique que la proposition d'évolution des parcours en mathématiques présentée ce jour est le fruit de travaux de plusieurs mois. Il précise en outre que le dispositif visant à accueillir des étudiants salariés, qui avait été mis en place l'année passée sur le site de l'UPEC, ne s'est pas révélé probant à l'usage. La quasi-totalité des étudiants qui s'y étaient inscrits ont en effet baissé les bras aux alentours du mois de décembre et un seul d'entre eux est finalement parvenu à obtenir son concours, sans toutefois valider son M1.

La réflexion conduite sur cette possible évolution des parcours en mathématiques vise à expérimenter, à partir de la rentrée 2017, au sein du parcours MEEF2 Maths et sur l'UPEC un nouveau dispositif d'accueil d'étudiants salariés à temps partiel. Ce dispositif sera le fruit d'un projet d'innovation pédagogique porté par l'UFR de sciences, en partenariat étroit avec le rectorat.

Geneviève ALLAIN souligne la nécessité de trouver des parades devant la baisse drastique du nombre d'étudiants « classiques », licenciés en mathématiques depuis 2010-2011.

Alain BERNARD explique que cette désaffection pour les filières classiques d'enseignement des mathématiques contraint en effet à envisager la mise en œuvre de nouvelles modalités, facilitant l'accueil d'autres types d'étudiants tels que les contractuels actuellement employés par l'Education nationale (dont la variété des profils est généralement importante), des personnes en reconversion professionnelle ou des étudiants classiques mais titulaires d'une licence dans une autre discipline que les mathématiques.

Il conviendra ainsi d'adapter le parcours existant pour y inclure un dispositif d'accueil et de suivi des étudiants salariés et garantir un meilleur suivi des étudiants.

Parallèlement, il faudra éviter de déstructurer le parcours MEEF existant. Pour ce faire, les parcours cloisonnés devront être bannis et il conviendra de ne pas détourner les étudiants qui n'ont pas besoin de salaire, d'une formation complète.

Ce dispositif sera expérimenté dans le cadre d'un projet d'innovation, comprenant une évaluation et impliquant un partenariat UFR-ESPÉ-Rectorat.

Pour ce faire, il conviendra de s'appuyer sur le centre de valorisation de l'innovation pédagogique à l'ESPÉ, sur la DEVE à l'UPEC sur la cellule IDEA (au niveau de la COMUE) et de s'inspirer d'autres projets déjà mis en œuvre que les dispositifs ORPPELA ou WIMS.

Dans le cadre de ce projet d'innovation pédagogique, cinq axes complémentaires concomitants seraient mis en œuvre, en vue de :

- adapter le recrutement et l'inscription aux étudiants salariés ;
- étudier un calendrier adapté ;
- étudier et créer des conditions d'enseignement favorables à la formation ;
- construire des démarches et des supports pédagogiques pour un suivi adapté ;
- former les enseignants impliqués.

Alain BOUVIER demande si tous les étudiants salariés visés par ce dispositif sont des salariés de l'Education Nationale.

Geneviève ALLAIN répond qu'un autre cas s'est présenté au cours de l'année passée. L'étudiante concernée a néanmoins eu toutes les peines du monde à suivre les cours dans la mesure où elle devait embaucher tous les jours à 7 heures, afin d'arriver à la fac à 15 heures.

Martine AMIOT indique que le rectorat est très intéressé par ce projet.

Alain BOUVIER souligne à son tour la nécessité que tous les efforts soient mis en œuvre pour pouvoir recruter davantage d'enseignants en mathématiques

Yann BASSAGLIA s'enquiert de l'effectif envisagé pour les futures promotions qui bénéficieront de ce dispositif.

Alain BERNARD répond que la première promotion expérimentée (2017-2018) ne devrait pas excéder dix étudiants salariés. Pour les suivantes, et notamment après la fin de l'expérimentation, cela sera en fonction des retours d'expérimentation et des moyens alloués. Il souhaiterait par ailleurs savoir si l'UPEC compte relancer un appel d'offres sur les innovations pédagogiques, en 2016-2017.

Yann BASSAGLIA répond par l'affirmative.

POINT N°6 : INFORMATION : CALENDRIER 2016-2017 DES CONSEILS DE L'ESPÉ

Les prochaines réunions du Conseil de l'ESPÉ sont programmées les 29 septembre et 15 décembre 2016 et les 2 février, 27 avril et 15 juin 2017.

POINT N°7 : QUESTIONS DIVERSES

7.1 : ORGANIGRAMME DE L'ESPÉ

Le nouvel organigramme 2016-2017 est présenté en séance.

Brigitte MARIN présente les modifications de l'organigramme. Lucile Cadet succède à Sigolène Couchot-Schiex en tant que responsable du master premier degré. Thierry Pagnier assure la responsabilité du service de la formation de formateurs, Catherine Delarue-Breton renonçant à la coresponsabilité de ce service pour limiter son activité administrative à la responsabilité de la mention 4 et à la sous-direction de la partie UPEC du laboratoire Circeft. De même, Gérard Phelippeau recentre son activité administrative sur la responsabilité du site de Livry-Gargan.

7.2 : RÉPONSE AU COMMUNIQUÉ DE LA RECTRICE

Le courrier adressé le 14 juillet à la rectrice par Aude DONTENWILLE-GERBAUD, élue Snesup collège B, Geneviève GUILPAIN, élue SudEducation-FERC Sup CGT collège C, Éric MESNARD, élu Snesup collège C et Didier DELMOND, élu Se-Unsa collège D, en réponse au communiqué lu par Laurent NOÉ lors de la séance du 23 juin dernier, sera joint au présent compte rendu.

Ce courrier est commenté par **Aude DONTENWILLE-GERBAUD** :

- Aucune réponse au courrier à ce jour. Les élus espèrent que le courrier est bien parvenu au Rectorat ;
- Les élus dénoncent le procédé d'interpellation de deux collègues, qui plus est présents en tant qu'élus, en séance plénière ;
- Les élus rappellent le droit inaliénable de la liberté d'expression des fonctionnaires (article 6 Loi 83-634, Titre I du Statut Général) ;
- Les élus rappellent la définition de la notion de « secret professionnel » et de devoir de réserve (article 26 Loi 83-634, Titre I du Statut Général) ;
- Les élus revendiquent leurs compétences d'analyse des conditions de formation, analyses largement développées en Conseil et avec les Inspectrices Générales lors de leur audit ;
- Les élus refusent la surinterprétation qui leur ferait dire qu'ils mettent en cause la qualité professionnelle des 10 000 professeurs des écoles de la Seine-Saint-Denis.

Avant de clore la séance, **Alain BOUVIER** tient à remercier l'ensemble des membres du Conseil pour la qualité des échanges qui se sont tenus pendant toute la durée de sa mandature.

La séance est levée à 16 heures 30.

Document rédigé par la société Ubiquis
Tél. 01.44.14.15.16
www.ubiquis.fr - infofrance@ubiquis.com

DOCUMENT DE TRAVAIL